

<http://www.essaillon-sederon.net/Notre-village-en-1850>

Lou Trepoun 15

Notre village en 1850

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 10 à 19 - Lou Trepoun 15, Avr-1993 -

Date de mise en ligne : samedi 21 septembre 2013

Date de parution : avril 1993

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

Sommaire

- [Note sur les enfants en nourrice :](#)

Notre village au recensement de 1851 accuse 737 habitants, 389 de sexe masculin, 348 de sexe féminin. Sa population avait légèrement diminué depuis le dernier recensement en 1841 qui avait donné 751 habitants, chiffre lui-même en recul sur 1835, 763. Sur les 737 habitants de 1851, 522 vivent dans le village, 215 dans les granges. Le village a gardé sa configuration de 1790 – configuration qu'il a encore aujourd'hui – en deux parties : le village et la Bourgade.

Le village s'étire en 3 artères parallèles : une artère centrale la Grande Rue, flanquée d'un côté de la Basse Rue, de l'autre de la Rosière. Au-delà du Pont sur la Méouge la Bourgade a une haute rue et une basse rue. Quant aux « Granges », ce sont des hameaux ou des fermes éparses : à l'Est Manens, Bergies, le Moulin, le Foulon, plan d'Oriol ; à l'Ouest Rivaine, Lioron, le Moulin du Plan, la Bajole, la Tuilière ; puis au-delà, au Sud-Sud-Est Chansary, la Gourre, et dans la combe même de Séderon, Gondrin, Fontcolombe, Fontbrune, les Routelles, Freyssinières, La Mourier, Grosse Pierre, la Barrière.

Les activités de cette population sont des plus variées et se partagent à peu près également entre agriculture et professions artisanales, commerciales, libérales. Les activités agricoles font vivre d'après le recensement 315 personnes. La majorité des agriculteurs sont des propriétaires, et le plus souvent de petits propriétaires.

Comme l'écrit le préfet de la Drôme « la propriété a été très morcelée dans ce département. Chacun avait voulu acheter quelques parcelles de terre ; ces acquisitions avaient été faites à longs termes ; tous ces propriétaires avaient des dettes et par conséquent des intérêts à servir. »

Bon nombre de ces petits exploitants vivaient agglomérés au village.

A côté des propriétaires, il y avait des fermiers-propriétaires cultivant des terres dont une partie seulement leur appartenait ; le recensement en dénombre 14. Il y avait enfin 52 journaliers (en même temps propriétaires d'un petit lopin) et 24 domestiques attachés à des exploitations comme valets de ferme et bergers.

Les exploitations agricoles importantes étaient toutes naturellement dans les granges : à Lioron, Ursule Pascal, une veuve de 44 ans, avait 2 domestiques. Mathieu Pascal, qui vit avec sa mère, a 2 domestiques et un berger – à la Tuilière, Louis Bonnefoy a 1 domestique et 1 berger – à La Mourier, Joseph Dethes a 2 domestiques et 1 berger - à Gondrin, Napoléon Dethes a 1 domestique et 1 berger - à Fontbrune, Jean Michel Bruis, qui vit avec son fils et son gendre, a 1 domestique et 1 berger.

Le territoire de la Commune compte 2 030 hectares : près de la moitié, 921, sont en terres labourables et jardins, un peu plus du 1/4, 586 en pâturages, 405 en bois dont les 2/5ème sont communaux, et les autres, propriétés de particuliers.

Les cultures sont très variées. Comme l'écrit le géographe Raoul Blanchard les populations des Pré-Alpes du Sud ont « cherché une assurance contre la médiocrité de leurs sols, contre les tragiques plaisanteries de leur climat en jouant sur une foule de tableaux. C'est ainsi qu'elles misaient à la fois sur les céréales, sur les légumes, sur les

arbres fruitiers, sur d'hétéroclites produits de cueillette, sur l'exploitation même de bois, enfin bien entendu sur le bétail. »

On ne peut mieux définir l'agriculture de Séderon en 1850. On y trouve en effet des céréales (blé, avoine, orge, épeautre), la pomme de terre, des légumes, notamment ceux que l'on consomme secs pendant l'hiver (lentilles, haricots, pois chiches), des arbres fruitiers (noix, amandes, pommes, poires, prunes), dans les coins les mieux exposés quelques arpents de vigne qui fournissent un vin aigrelet et procurent à celui qui les produit une satisfaction de prestige plus que de goût.

A côté des cultures, l'élevage tient une grande place : en tête le mouton, quelques 1700 têtes, qu'on laisse dehors le plus longtemps possible, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il n'y a pas de neige, afin qu'il pourvoie lui-même à son alimentation ; le mouton fournit fumier, laine (1,5 à 2 kilos par an) et agneaux ; ce sont des bêtes assez maigres et quand on veut vendre un mouton, on pousse son alimentation en lui donnant une ration supplémentaire de foin.

Viennent ensuite la chèvre et le porc, quelques 170 têtes de chaque ; la chèvre très redoutée des forestiers, donne lait, fromage et chevreaux ; le porc qui fournit la viande, est élevé presque dans chaque famille. S'il n'y a pas de vache, il y a quelques 30 bœufs utilisés pour le labour, une trentaine de chevaux dans les exploitations les plus importantes et surtout, comme animal de trait par excellence, une soixantaine de mulets et autant d'ânes. Enfin de partout, du petit bétail de basse cour, lapins et poules.

Le greffier Bonnefoy écrit que la volaille n'est jamais bonne parce que « ici nous n'avons ni blé de Turquie (du maïs) ni blé de sarrasin... La volaille est toujours trop maigre et jamais grasse » ; elle est « seulement mangeable en septembre et octobre, parce qu'elle se nourrit alors, et encore, des grains perdus dans les champs ». Il faut ajouter pour que cette nomenclature des ressources agricoles soit complète, les produits de cueillette, les glands, les champignons, le miel, mais pas encore la lavande.

A côté de l'agriculture, les autres activités du village étaient multiples. Leur extrême variété s'explique par la difficulté des communications. La petite communauté de Séderon devait pourvoir à tout ce qui était nécessaire à sa vie ainsi qu'à celle des petits villages qui l'entouraient. En tête venaient les activités artisanales que l'on exerçait le plus souvent de père en fils, et en les associant à l'agriculture ; on était agriculteur l'été, artisan le reste de l'année.

Les métiers du bâtiment étaient représentés par un tailleur de pierres : Jacques Gazin ; un scieur de long : Etienne Girard ; un chaudiériste responsable du four à chaux : Roubaud à Rivaine ; cinq maçons (deux Imbert, deux Mathieu, Joseph Dumond).

Les professions numériquement les plus importantes étaient celles de l'habillement, vêtements et chaussures.

Préparation de la laine, un cardeur : Jean-Michel Aubert à Rivaine ; une fileuse : Anne-Marie Ricou ; plusieurs tisserands : Jean Baptiste Bonnefoy et son fils Joseph, Antoine et Guillaume Jullien, Jean Pascal ; un foulonnier : Simon Rolland au paroir, le foulon étant actionné par une roue à eau.

Ensuite les professions qui préparaient les vêtements, les tailleurs d'habits : Joseph Bonnefoy, une famille Imbert (le grand-père, le père et le fils) ; quatre couturières dont les maris exerçaient le plus souvent une autre profession artisanale ; une modiste, une repasseuse.

Quant aux professions du cuir, le village comptait un bourrelier : Joseph Bonnefoy et cinq cordonniers : François Borel, Victor Channel, Louis Pelat, Jean-Baptiste Coste et André Reynaud qui travaillait avec son fils Paul-André et

deux ouvriers cordonniers.

L'alimentation était représentée par un fournier : Joseph Bordel, conduisant le four banal, remis en état depuis peu après plusieurs années d'extinction ; un boulanger : Joseph Astaud ; deux revendeurs : Joseph Borel et Jean-Louis Bordel ; un marchand : Jacques Pascal ; une marchande : Madeleine Rizou ; 2 coquetiers : Jacques Landrin, Antoine Plaindoux ; trois aubergistes : Jean-Baptiste Dethes, Lucien Jullien, François Pascal ; une cuisinière : Marie Ricou ; deux cafetières femmes l'une d'un facteur, l'autre du tailleur de pierres.

Enfin grâce aux petites activités commerciales liées aux chemins routiers permettant le passage entre Rhône et Durance, les professions des transports étaient bien représentées : 3 maréchaux ferrants : Joseph Conil, Joseph Bernard, Pierre Amic ; un charron : Antoine Fourcaud, cinq voituriers conduisant des troupes de mulets : Jean-Pierre Plaindoux, Jean Borel, François Marin, François et Charles Jullien.

Il y avait enfin dans le village un certain nombre de représentants des professions libérales et de la fonction publique, un médecin : Auguste Payan et une sage femme : Madeleine Bremond ; un notaire : Charles Reynaud-Lacroze ; un huissier : Jean-Louis Vilhet ; Monier juge de paix ; Daniel Bonnefoy greffier de la justice de paix ; le curé Francou nommé en 1840 qui vit avec sa mère et sa sœur ; Antoine Roubaud percepteur ; Jean Baulu receveur de l'enregistrement ; cinq gendarmes (sous l'empire, un commissaire de police) ; un garde forestier : Celestin Jarjayes ; la distributrice des postes : Victorine Ricou ; deux facteurs ruraux : Bonnefoy Charles et Ollivier ; un petit personnel municipal, le garde champêtre : François Dethes, et deux cantonniers : Joseph Ricard et Siméon Roubaud et enfin deux enseignants, un instituteur : Antoine Curnier ; une institutrice, religieuse : Sœur Marie de la Conception.

Le village s'était doté depuis longtemps d'un instituteur et les 2/3 des garçons savaient lire et écrire, ce que révèlent les signatures au bas des actes de mariage. Par contre la nomination de l'institutrice remontait à une date beaucoup plus récente, 1/3 seulement des conjointes savaient signer.

Pour compléter la population, un ou deux « rentiers » ou retraités dont Martial Jullien, ancien receveur de l'enregistrement, un « mendiant » secouru par la charité publique : Jean-Baptiste Dethes, et des enfants, dont des enfants de l'hospice au nombre de 16, que l'administration plaçait dans les familles, et des enfants en nourrice, au nombre de 4.

La commune est administrée par un Conseil municipal de 12 membres, installé en octobre 1848 après la première élection au suffrage universel. Ce conseil comprend des agriculteurs, des artisans : le chauxfournier Roubaud Siméon fils, le cordonnier Reynaud Paul André, l'aubergiste Dethes, le notaire Reynaud-Lacroze, l'huissier Vilhet, l'ancien receveur Jullien. Le maire élu en octobre 1848, Jean-Michel Bruis, était un agriculteur de Fonbrune, avec pour adjoint le menuisier Gabert ; mais il démissionne bientôt et Gabert fut élu maire avec Jullien comme adjoint. L'instituteur Curnier était le secrétaire de la mairie.

Nous avons fait connaissance avec la population. Suivons-la dans son existence quotidienne. Ce qui se dégage en premier lieu des textes, c'est l'impression d'isolement dans lequel vit le village. On est à Séderon presque en dehors du monde. Les communications avec le bas pays sont difficiles. Cette région des Pré-alpes du Sud est morcelée en petits bassins, cloisonnée en minuscules cellules que séparent d'étroits défilés. Les chemins sont nombreux d'un bassin à l'autre, mais effroyables, escaladant des barres puis se glissant dans des étroits. Quelques uns sont qualifiés de routes, mais sont à peine plus larges que des sentiers. C'est ainsi qu'il y a comme route dite principale, celle qui vient de Nyons, le chef lieu de l'arrondissement, par le Buis.

Voici ce qu'en écrit en août 1850 le greffier Bonnefoy à son ami Montal, avoué de Valence, dont la femme envisageait de venir quelques jours à Séderon, sans doute pour fuir la chaleur de la plaine : « Si Mme Montal

éprouvait la centième partie du plaisir que nous aurions à la voir ici, nous vous dirions faites tout votre possible pour l'amener », mais il ne cache pas les difficultés d'accès : « du Buis à Séderon il faut forcément aller à cheval 5 à 6 heures, et avec une dame 7 à 8 » ; il y a bien une « patache » qui circule du Buis à Séderon mais c'est une « détestable voiture ». Si Mme Montal persiste néanmoins dans son projet, il procurera des chevaux : « mon cheval est très vif pour vous... et Madame prendrait celui du courrier qui n'est pas fringant vu que tous les jours il fait le trajet de Séderon au Buis ou du Buis à Séderon ».

Quant aux communications avec la vallée de la Durance elles sont encore plus difficiles. Le même Montal est allé en septembre 1850 prendre les eaux à Uriage près de Grenoble et forme le projet de voir du pays en revenant par Gap – Serres – Sisteron – Séderon.

Bonnefoy lui écrit : « Dieu vous préserve de le mettre à exécution ! Quel voyage ! ». En particulier, après Sisteron « vous n'auriez plus de moyen de transport pour Séderon » ; on peut certes remonter encore assez aisément jusqu'aux Omergues mais il subsiste une lacune des Omergues à Séderon où l'on n'a plus que des sentiers. Quant aux communications avec le Sud en direction de Sault elles sont du même ordre et le même Bonnefoy écrit que de Séderon à Sault les chemins sont « affreux » et ajoute qu'il vaut mieux faire « le trajet sur un âne qu'avec la voiture la mieux suspendue ».

C'est précisément cet isolement qui rendait nécessaire la récolte et la fabrication sur place de tout ce qui était indispensable à la vie. Les seules importations étaient le sel, l'huile d'olive, le vin, quelques produits fabriqués, vaisselle, outils.

Un deuxième caractère qui frappe dans le village en 1850 c'est la frugalité de la vie quotidienne, et la précarité des conditions d'existence. En temps normal, la population parvenait à vivre sur ses récoltes variées.

Le préfet Delacroix écrit : « du laitage, des œufs, des pommes de terre, du chou, des raves et de temps à autre un peu de porc salé, voilà la nourriture habituelle des habitants des campagnes. Ils font trois repas dans l'hiver et quatre dans l'été. Le premier se prend avant d'aller au travail, on y mange la soupe et un morceau de lard. Le second a lieu à midi, on y mange du fromage et des fruits ; le troisième à 4 heures, il consiste le plus souvent en un morceau de pain. Le quatrième est le souper qui se trouve préparé au retour du travail, on y mange de la soupe et du salé. On boit peu de vin, mais on s'en dédommage le dimanche au cabaret ».

Lorsque les récoltes étaient satisfaisantes, on parvenait à vivre, tant bien que mal. Mais celles-ci étaient fréquemment compromises par les intempéries. Le géographe Raoul Blanchard écrit que le climat, par ailleurs salubre et vivifiant, est particulièrement brutal et fantasque :

« On ne sait s'il faut plus redouter les interminables sécheresses ou les sacs d'eau ravageurs qui ruinent les fonds », quant aux températures elles « sont sournoises ; elles ne poussent la végétation à la fin de l'hiver que pour lui infliger au printemps des morsures brusques parfois mortelles ».

Or ces intempéries menaçantes pour les récoltes sont quasi annuelles. Bonnefoy écrit le 25 avril 1849 :

« Nous avons eu un bel hiver dont on parlera dans 50 ans. Mais depuis le 15 mars nous n'avons passé que bien peu de jours sans glace, neige, pluie, vent impétueux. Nous avons semé la majeure partie des pommes de terre ; elles sont gelées ou pourries. Beaucoup seront obligés d'en semer de nouveau si toutefois il s'en trouve encore. Nos blés ne sont pas beaux... Le propriétaire ne peut pas payer l'impôt, ni les domestiques et autres charges » et il conclut « on est vraiment malheureux ».

Quand ce n'est pas le gel, au printemps, c'est l'été torride et désertique qui compromet la récolte, Bonnefoy déclare en août 1847 :

« Récolte médiocre de blé, disette de fourrages, peu de pommes de terre, qui n'ont pas reçu assez de pluies ». Le 6 mai 1852, Bonnefoy écrit encore « les gelées nous ont fait beaucoup de mal » ; et en décembre 1854 « ici nous avons beaucoup de misère ; tout est fort cher et le vin et le pain sont de fort mauvaise qualité [...] je passerai maigrement mes fêtes de Noël avec de la daube, du porc, un malheureux levraut fort faisandé et que mon cordon bleu va fort mal préparer ». En définitive, l'année normale n'existe pas.

Pour se procurer quelques revenus supplémentaires les plus misérables cherchaient des ressources extérieures. L'une d'elles était représentée par les enfants placés dans les familles par l'administration de l'hospice (Voir à ce sujet la note à la fin) et le greffier Bonnefoy laisse même entendre qu'on se livrait sur ce point à une opération peu honorable en ne signalant pas avec exactitude les décès, ce qui permettait de percevoir plus longtemps les indemnités d'hébergement.

D'autres, pour améliorer le revenu de la famille, louaient leurs bras dans le bas pays pour la moisson, la cueillette des fruits, la vendange.

Dans les moments les plus critiques, le Conseil municipal dégageait quelques crédits pour des distributions de vivres, l'ouverture d'ateliers de charité employant la main d'œuvre à de petits travaux, notamment sur les chemins de la commune. Echappaient cependant à cette misère, un certain nombre de notables : les professions libérales, les fonctionnaires, quelques propriétaires et artisans aisés : Cassan de la Gourre, Aubert des Routelles, Bremond de Grosse Pierre, Paindoux le voiturier, Reynaud le cordonnier... La plus grosse fortune du pays était le notaire Reynaud-Lacroze que le greffier Bonnefoy, qui ne l'aime pas, appelle « le Crésus ».

Un troisième élément frappe dans ce village de 1850 : la faible longévité et la forte mortalité. Sur 737 habitants un seul dépasse 80 ans, Pierre Antoine Jullien qui en a 82 ; 7 autres ont entre 75 et 80 ans, 10 entre 70 et 75 ans, au total 18 personnes de plus de 70 ans, soit entre 2 et 3% de la population.

En 1850, en face de 20 naissances, il y a 24 décès : 3 sur des personnes de plus de 70 ans ; sur les 21 autres, 7 sont des décès d'enfants de moins de 2 ans – donc une forte mortalité infantile – 7 sont des décès d'adultes de moins de 50 ans, donc dans la force de l'âge. Comment expliquer cette forte mortalité dans un pays de climat jugé sain et vivifiant ? On pourrait incriminer les froids d'un hiver rigoureux. Il n'en est rien : en 1850, un seul décès en janvier, un en février, mois le plus froid, par contre trois en mars, cinq en avril, trois en juillet, quatre en août. On peut penser aussi à la sous-alimentation liée à la misère et aux épidémies. C'est un élément, mais il y a plus. Comme l'écrit le préfet Delacroix, l'été, avec les chaleurs :

« Les habitants de la campagne, dans l'état de la transpiration la plus abondante, se reposent sans précaution sur la terre, quelquefois à l'ombre la plus froide, et même dans des lieux humides. Ils boivent de l'eau lorsqu'ils sont très échauffés par le travail ou par la course ». Ils contractent alors des maladies pulmonaires, bronchites, pneumonie qui s'achèvent pour un certain nombre par la mort. En outre la consommation de fruits verts peut provoquer des dysenteries. Enfin il y a le manque d'hygiène qui favorise les épidémies.

En effet, autour des fermes, et aussi dans le village, on entasse le fumier près des habitations, dans la rue, ce qui donne l'été les odeurs les plus nauséabondes ; on jette de même dans la rivière presque à sec en cette saison, toutes sortes de détritrus, voire même des cadavres de bétail.

« La mort, écrit Raoul Blanchard, frappait à coups redoublés sur les hommes entassés dans les villages serrés où ils

vivaient privés d'air, de lumière, dans une redoutable promiscuité bien propre à favoriser la propagation des épidémies et à développer les maladies infantiles ».

Le conseil municipal de Séderon ne manque pas de réagir. On peut lire dans un arrêté : « Vu les abus résultant d'une trop longue exposition de fumiers dans les rues, et du séjour des eaux pluviales dont ils gênent l'écoulement », et pour « prévenir les maladies épidémiques résultat nécessaire des exhalaisons malsaines et faciliter aux habitants les moyens de se procurer les engrais indispensables à la culture de leur terre », arrête : « les habitants du bourg ne pourront exposer de la litière dans les rues, que pendant 5 jours de la semaine du lundi au samedi exclusivement, à la charge par eux de laisser une rigole au milieu de la voie publique pour le facile écoulement des eaux. Tous les samedis, les fumiers devront être enlevés et les rues seront immédiatement nettoyées ». Les contrevenants seraient punis d'amende. Mais on ne trouve nulle part dans les textes l'indication du nombre d'amendes infligées en application de l'arrêté.

Autre aspect du manque d'hygiène : on ne se baigne pas ; on conserve longtemps le même linge sur le corps ; les parasites prolifèrent ; les maladies de la peau sont fréquentes. Le préfet Delacroix écrit : « Les instituteurs primaires rendraient de bien grands services si de bonne heure ils pénétraient leurs élèves de la nécessité et des avantages de la propreté, s'ils leur donnaient de bons préceptes d'hygiène et leur faisaient connaître les maladies qu'entraîne la malpropreté ».

En 1850, la mortalité est si élevée – 24 décès – qu'elle dépasse la natalité – 20 naissances. Ainsi s'amorçait le déclin de la population : 737 en 1851 contre 763 en 1835.

Le tableau n'est pas idyllique et ne peut faire regretter le « bon vieux temps » qui ne l'était que pour un petit nombre. Pourtant, tout n'était pas que misère, difficultés de vivre et mort prématurée. Il y avait aussi des heures de détente et de distractions dans le village.

Il y avait en premier lieu, le repos relatif des longues journées d'hiver. On se réunit à plusieurs familles à la veillée pour économiser chauffage et éclairage, les hommes jouent aux cartes, les femmes tricotent, les uns et les autres papotent, en utilisant la langue locale, un dialecte provençal.

Il y a ensuite les dimanches, jour du Seigneur, jour de repos ; on revêt les habits du mariage pour aller à l'office religieux, dimanche qui trop souvent pour les hommes, se poursuit au cabaret.

Il y a le jeu de boule, le jeu de paume, ancêtre du tennis, une balle que l'on se renvoie, jeu remontant à la plus haute antiquité puisqu'on le trouve déjà mentionné dans Homère ; les jeunes gens dansent, sur l'herbe ou dans quelque hangar, ou organisent des farandoles.

Il y a les fêtes familiales : mariages, naissances, premières communions.

Il y a les fêtes collectives, en premier lieu les foires : les deux foires de Séderon des 3 mai et 21 septembre auxquelles il faut joindre la foire de la Madeleine du 22 juillet à Villefranche. Ces foires connaissent une animation telle que le Conseil municipal demande au préfet la création de 3 nouvelles foires les 3 avril, 1er juin, 25 octobre. Il justifie ainsi sa demande :

« Considérant la position centrale de la commune... le village de Séderon ayant déjà quelque importance comme chef-lieu de canton ne peut manquer de voir un concours assez considérable de personnes fréquenter les nouvelles foires ».

L'administration préfectorale accordera seulement une 3ème foire, qui sera fixée au 30 juin. L'affluence aux foires est telle que le maire les règlemente par un arrêté qui donne des renseignements sur l'importance et l'activité de ces rassemblements : « Considérant que le grand nombre des charrettes qui arrivent actuellement à l'époque des foires ont occasionné des accidents fâcheux qu'il importe de prévenir ».

L'arrêté organisait ainsi le stationnement des voitures et des marchands :

- les voitures de toute espèce se placeront au midi des bâtiments de Rivaine
- les marchands de toile de la maison de Joseph Borel jusqu'à l'issue du village sur une seule file
- les grains et comestibles le long des murs de la maison Gabert jusqu'au pont
- la poterie sur le local désigné sous le nom de Jeu de Paume
- les œufs et volailles sur la plateforme au devant de l'Eglise
- les bestiaux de toute nature au local dit Pré de la Cour, le 21 septembre et de Lioron les 3 et 4 mai
- les autres marchandises les 3/4 mai, le long du chemin de Rivaine, le 21 septembre au Pré de la Cour.

Ajoutons aussi pour animer le village le passage des transhumants allant aux alpages ou en revenant, le conseil de révision et le tirage au sort des conscrits, seuls allant au service militaire ceux qui tirent un mauvais numéro.

En mai 1849, le préfet vient en personne présider le conseil de révision accompagné d'un certain nombre de personnalités. Sa présence pose à la municipalité un sérieux problème. Bonnefoy écrit : « aura-t-on un local pour établir le bureau ? Aura-t-on un tapis pour y mettre ? Et pour coucher tant de monde ? Je ne serais pas fâché de voir patauger nos autorités. Bon ou mauvais, un lit serait chez moi à la disposition du préfet. J'aurais encore un lit à donner à quelqu'un d'autre, du choix du préfet, mais je ne voudrais pas de cet animal de chirurgien qui prétendait que mon fils deviendrait bon, m'obligea à acheter un homme », c'est-à-dire un remplaçant, accomplissant le service en lieu et place du mauvais numéro tiré par son fils.

Et la chasse en automne ? C'était aussi une distraction mais elle ne pouvait guère intéresser que les plus aisés car il était coûteux d'acheter un fusil, un carnier, de la poudre, d'entretenir un chien. Au reste le gibier était rare car il est vraisemblable que les braconniers se servaient avant les chasseurs. Bonnefoy écrit à son ami Montal le 16 novembre 1849 que le juge au tribunal de Nyons est arrivé chez lui le 16 octobre avec 4 chiens. « Nous chassâmes huit jours pendant lesquels il ne tira pas un coup de fusil. Moi je manquais un lièvre, peut être le plus beau que j'aie eu à tirer de ma vie. Le 24 il alla à Montbrun et ne tua qu'une bécasse qu'il porta trois jours dans son carnier pour la faire faisander... Le dimanche 28 il arriva de nouveau chez moi. Nous chassâmes 5 jours dont 2 à Montfroc où l'on dit que les lièvres sont en grande abondance. Le premier jour, nous allâmes à 2 heures plus loin parcourir le bois de Carlet dans les Basses-Alpes qui passe pour le premier hôtel des Bécasses. Nous n'y en trouvâmes pas une. M. Joubert tua deux lièvres. Enfin le jeudi quand nous rentrions à Séderon, je tuais une bécasse. Quel résultat ! ». En 1850, il écrit encore « nous avons très peu de lièvres » ; par contre il vient d'apprendre que « les loups ont pris sa fameuse chienne à M. Joubert » ce qui atteste qu'ils existaient encore dans la région. Malgré les maigres résultats de la chasse de 1849, Joubert revient en octobre 1850. « J'ai 4 dindes, écrit Bonnefoy, pour remplacer les lièvres qui feraient défaut ». Ils vont tous deux à la chasse le 20 octobre par très beau temps ; mais le 21 pluie, les 22 et 23 pluie et neige, et neige ensuite pendant 4 jours. Joubert « prend peur, il se sauve quoiqu'une dinde truffée lui fit tentation ; il craignait qu'il ne tombât une grande quantité de neige ».

Il est un point que nous n'avons pas encore abordé, la politique, quelle place tient-elle ? Quelle est l'attitude des Séderonnais de 1850 à cet égard ? Sur le plan national, cette époque est particulièrement chargée :

- révolution de février 1848 qui met fin à la monarchie
- établissement du suffrage universel qui donne le droit de vote à tous les hommes âgés de 21 ans
- plusieurs élections successives : à l'Assemblée Constituante en avril 1848, à la présidence de la République en décembre 1848, à l'Assemblée Législative en mai 1849.

Ces événements de la grande politique nationale n'intéressent qu'une faible partie de la population de Séderon, les notables, qui savent lire et écrire, et surtout ont assez d'aisance pour s'abonner à un journal. Le greffier Daniel Bonnefoy, un de ces notables, est très satisfait de l'avènement de la République : il écrit en mars 48 « Quelle nouvelle ! Quelle grande nouvelle !... le gouvernement républicain est sans doute le plus beau », mais en homme prudent, il ajoute aussitôt « quand il peut se réaliser et vieillir ».

En effet, la désillusion vient vite : troubles à Paris en juin 1848, forte augmentation de l'impôt. Les événements parisiens vont même si vite qu'il a du mal à les suivre « je ne vois plus où nous allons ; entouré de barbarie, environné de hautes montagnes, je me perds quand je veux porter mes regards dans le lointain ». Lors des élections à la présidence de la République en décembre 1848, il y a 4 candidats principaux : le général Cavaignac républicain modéré, Ledru-Rollin républicain avancé, le poète Lamartine, Louis-Napoléon Bonaparte neveu de Napoléon 1er.

« Qui nommera-t-on président, écrit Bonnefoy à Montal. Nous avons besoin de faire un bon choix sous peine de le payer cher. Dès le principe j'aurais accepté Cavaignac s'il ne m'avait pas paru un peu trop rouge. Aujourd'hui, je n'en veux plus absolument. Lamartine est trop poète, ou poule mouillée. Je ne fus jamais bonapartiste ; faudra-t-il donc y tomber ? » Et par résignation il votera pour Louis-Napoléon Bonaparte. Comme, de tous les candidats, c'était le seul dont le nom était connu de tout le petit peuple des campagnes, Louis-Napoléon Bonaparte remporta facilement l'élection. Et trois ans plus tard, en 1851, lorsque le Coup d'Etat du 2 décembre met fin à l'existence de la seconde République et prélude à l'Empire, Séderon ratifie le coup d'état présidentiel à une écrasante majorité.

Bonnefoy écrit : « nous avons voté, et bien voté, c'est à dire oui ». Sur 232 inscrits, il y a en effet, 192 oui, pour approuver le Président, un seul non. Les abstentionnistes, écrit Bonnefoy sont « quelques vieillards, quelques grangers, quelques indifférents pour tout vote ». A quelques kilomètres de là, le département des Basses-Alpes entrainé en insurrection et des troubles éclataient en plusieurs points de la Drôme. Les résultats favorables au Président furent suivis, écrit Bonnefoy, « d'un grand banquet à Séderon. Cent trente personnes étaient réunies dans une salle qu'on avait agrandie en abattant quelques cloisons. On était passablement gêné à table, mais enfin cela s'est bien passé. Que la Providence veille à la conservation de Louis-Napoléon et lui donne ainsi le temps d'établir un gouvernement sur des bases solides ».

Comme son ami Montal de Valence, catalogué comme républicain risquait d'avoir des ennuis, Bonnefoy lui écrit d'urgence pour lui offrir l'hospitalité : « Ici, mon cher ami, nous ne connaissons les événements que lorsqu'ils sont accomplis et sous ce rapport, nous sommes infiniment moins exposés. Moins de plaisir ou de jouissance, ou plutôt ni l'un ni l'autre, mais aussi moins de trouble et plus de sécurité. A supposer que vous dussiez faire une absence songez à ma baraque où l'amitié sincère vous offre un asile sûr. C'est vous dire que personne n'a bougé dans ce canton ».

Quinze mois plus tard à l'occasion du mariage de Louis-Napoléon Bonaparte (devenu Napoléon III), avec Eugénie de Montijo, le Conseil municipal de Séderon vote une adresse à l'Empereur dans laquelle les conseillers expriment « les sentiments de confiance sans bornes que leur inspire l'acte par lequel vous venez de couronner les immenses services que vous avez rendus à la France ».

Si les grands sujets de politique nationale ne mobilisent guère que les notables, il n'en est pas de même des questions locales.

Parmi elles figure au premier plan la question des communaux. Les communaux (212 hectares) étaient essentiels pour les plus pauvres qui pouvaient y trouver du bois pour leur chauffage, des feuilles mortes pour la litière du bétail, des glands pour le porc, et quelque nourriture pour leur petit troupeau. L'affaire des communaux était complexe et présentait un triple aspect.

En premier lieu elle opposait le conseil municipal à l'administration nationale forestière. Celle-ci redoutait l'exploitation qu'en faisait la population, en particulier en y envoyant ses chèvres ; l'administration en 1849 pour protéger les communaux forme le projet de les placer sous le régime forestier. Le Conseil municipal prend alors fermement position contre le projet, et dans une délibération du 2 août 1849, énumère ses raisons : « S'il est nécessaire d'avoir des bois, il est aussi indispensable d'avoir des pâtures, notamment pour la classe pauvre qui n'a que cette ressource » ; le Conseil évoquant à l'appui de sa cause les grands principes, s'élève contre les « innovations, surtout de celles qui gênent la liberté, vu qu'en soumettant tous les biens communaux au régime forestier, personne ne peut plus sortir avec un troupeau, ni même avec une chèvre ».

L'administration forestière l'emporta ; le Conseil municipal constate le 23 septembre que les habitants « ne peuvent entrer dans les bois communaux sans s'exposer à la rigueur de l'administration forestière ». Désormais, chaque année le Conseil municipal suppliera le préfet de donner l'autorisation aux habitants d'aller ramasser de la feuille morte dans le communal « tant pour les lits que pour la convertir en fumier afin d'amender les terres, [en] fournissant à une foule de pauvres gens un moyen précieux de pourvoir à leur subsistance ».

Le préfet accepte régulièrement de délivrer l'autorisation mais prescrit de nommer un préposé chargé de diriger et surveiller l'exploitation des communaux, et demande en outre à la commune de verser une certaine somme pour être employée à des travaux de repeuplement.

L'affaire des communaux revêt un deuxième aspect : elle oppose depuis plusieurs années les deux communes voisines de Séderon et Barret-de-Lioure au sujet de la propriété du bois de la Combe du Muid dans le Taï. En 1847, le procès était en instance devant la Cour d'appel de Grenoble. On demande à Bonnefoy d'aller en février à Grenoble afin d'assister aux plaidoiries : « on voulait m'y envoyer mais j'ai eu peur du froid, et puis la commune vous fait dépenser de l'argent qu'elle ne paie pas ou que fort tard ; les frais de mon voyage fait en juin 1845, me sont encore dus ».

La commune fut déboutée de sa plainte contre Barret ; les frais du procès s'élevaient à 3 000 francs engagés en pure perte. En 1856, l'avocat de Grenoble qui avait défendu sa cause, n'était pas encore payé.

L'affaire des communaux revêtait un troisième aspect et opposait entre eux plusieurs notables de la commune. Le greffier Bonnefoy soupçonne le maire Bruis et différents propriétaires de malversations. Il écrit le 25 mai 1847 « lorsqu'on fit le nouveau cadastre, des grangers habitant du côté de la Saulce se firent charger de grandes étendues de terrains vagues et voilà comment, à ce qu'on dit, le plan cadastral leur donne des terrains au détriment de la commune à laquelle ils auraient été usurpés... les usurpateurs ont vendu une assez forte quantité de cette usurpation au maire qui ne nie pas avoir acquis ; seulement le bruit court que cette acquisition ne lui a rien coûté, excepté son appui ». Il écrira encore en juillet 48 :

« Cette année l'un aide l'autre à s'emparer d'une propriété communale et l'année prochaine ce dernier aidera le premier à s'emparer d'un lieu situé dans un autre quartier... Il se passe ici bien des choses qui ne sont pas belles, mais on doit se taire faute de pouvoir prouver ». Cependant le conflit s'exaspère entre le maire et le greffier ; lors d'une explication un peu vive, le maire accuse Bonnefoy de l'avoir insulté ; ce qui est très plausible car le greffier parle couramment dans ses lettres de cet « imbécile de maire ».

Le maire Bruis traduit Bonnefoy en justice et Bonnefoy accuse le maire de malversation. Le préfet enlève la mairie à Bruis qui ne peut à la fois être demandeur et défendeur dans un procès, et le Conseil municipal le remplace par l'adjoint Gabert. Bonnefoy est débouté : « voir des fripons, écrit-il, signaler l'usurpation et avoir tort, c'est inconcevable ». Il incrimine la politique, les interférences entre justice et politique ; « l'autorité locale a appelé rouge l'opposition qu'on lui fait, et certes je suis loin d'être rouge ». Il met en cause le percepteur de Séderon qui est intervenu contre lui dans le procès, percepteur, écrit-il, qui est en grand crédit à Nyons et Valence « parce qu'il est

agent de la police secrète ; il paraît même que depuis longtemps ce comptable a cette double charge ». On devait donc parler abondamment des communaux dans les chaumières à la veillée.

Bien d'autres questions animaient les conversations, en particulier celle du cimetière et du clocher. Le cimetière, adossé à l'église, était mal clos et avait un mur en si mauvais état que les chiens s'y introduisaient facilement ; d'autre part, le sous-préfet le trouvait insuffisant, trop rapproché des habitations, et demandait son transfert dans un autre lieu. Le Conseil municipal était hostile au transfert qui serait vu par la population « avec une peine extrême ».

« Nous trouvons éminemment morale la disposition de la religion qui avait placé les cimetières autour des églises ou dans les terrains environnants et nous serions bien fâchés de nous départir de cet usage ; nous aimons à passer devant la tombe de nos pères, de ceux que nous avons chéris pendant cette vie, toutes les fois que nous venons à l'église pour prier ; c'est un motif de plus qui nous engage à prier pour eux comme nous voulons que ceux qui viendront après nous songent à ceux qui les ont précédés et prient pour eux ».

Quelques travaux de réparation seront faits au mur d'enceinte, l'administration préfectorale n'insistera pas ; provisoirement la question du transfert est ajournée.

En ce qui concerne le clocher de l'église, le 13 août 1850, le maire Gabert, l'adjoint Jullien, Reynaud-Lacroze conseiller, et le curé Francou écrivent au préfet : « connaissant vos bienveillantes intentions en faveur des habitants de Séderon », ils demandent au préfet son aide pour l'établissement d'un clocher, d'une cloche et d'une horloge. La dépense prévue est de 6 000 francs pour le clocher, 2 200 pour la cloche, 1 200 pour l'horloge, soit 9 400 F. Ils ajoutent « une lettre venue de Valence, et dont l'auteur paraît bien renseigné, nous assure, M. Le Préfet, que par vos soins bienveillants nous pouvons obtenir du gouvernement les 2/3 des dépenses pour le clocher ». Si toutefois le chiffre des 2/3 semblait exagéré, la commune se contenterait d'une subvention de la moitié, et « se chargerait de payer l'autre moitié » ; le curé Francou offrait de son côté de donner 400 F. La lettre exposait au préfet l'intérêt de l'opération, en insistant sur l'horloge, « qui procurera de grands avantages non seulement à la population de Séderon, mais encore au service postal qui exige pour la régularité des départs une heure fixe et certaine qui ne peut guère avoir lieu quand on n'a que des horloges privées dont on peut arbitrairement avancer ou retarder l'heure » ; l'horloge sera « pour la même raison de la plus grande utilité pour l'exercice de la police dans les auberges ou les cafés les dimanche au soir ».

Le préfet répondit en promettant son aide, mais pour faire obtenir le tiers seulement de la somme. On en était là lorsque le 6 décembre 1850, le greffier Bonnefoy, en conflit avec la municipalité sur la question des communaux, fit connaître sa position dans une lettre au préfet :

« La commune de Séderon est pauvre ; elle a des dettes, et l'autorité au lieu de s'occuper de payer les dettes, veut se livrer à la bâtisse, c'est-à-dire augmenter les contributions sans une absolue nécessité... il ne s'agit pas comme à Babel de bâtir une tour, mais un clocher ». Au lieu d'un clocher, ajoutait Bonnefoy, « occupons-nous de ce qui est le plus nécessaire » et il donne l'énumération de ce qui à ses yeux est plus urgent que le clocher : – améliorer la fontaine qui « s'il survient une pluie de quelques heures ne donne plus que de l'eau trouble, et dans la saison d'été il n'est pas rare de voir cette fontaine à sec » – élargir l'église, si toutefois « sa position contre un rocher le permet » – enfin placer le cimetière « hors de l'enceinte du village ».

Après cette lettre le préfet demanda l'avis du sous-préfet, qui le donna surtout sur Bonnefoy « l'auteur de cette réclamation se fait remarquer depuis longtemps par son esprit de tracasserie et d'opposition systématique, contre l'administration municipale toute entière dont il a plus d'une fois attaqué mal à propos les actes ».

Malgré ce jugement peu favorable à Bonnefoy, on admit sans doute ses arguments car le projet de clocher n'eut pas

de suite ; il faudra attendre la troisième République pour qu'il aboutisse. Ainsi Bonnefoy avait privé le curé de son clocher, mais bientôt le curé privera Bonnefoy de sa fille. Le curé Francou est nommé à Nyons le 31 octobre 1851. « C'est un prêtre sage, modeste, intelligent, écrit le préfet, ne s'occupant que de son saint ministère. J'ai pu juger par moi même de la vénération dont cet ecclésiastique est entouré dans sa paroisse ».

Il est remplacé à Séderon par le curé Granet, qui arrivait de Lens-Lestang, où il n'avait pas trop bien réussi. Plus entreprenant et combatif que son prédécesseur, il est soucieux de recruter des religieux et plus encore des religieuses pour les congrégations en pleine renaissance.

Bonnefoy, veuf, vivait avec une domestique et sa fille, d'une vingtaine d'années. Or celle-ci lui annonce bientôt sa décision d'entrer au couvent de Romans. « Qui croyez-vous qui l'a travaillée, écrit Bonnefoy ? C'est le curé qui venait à la maison quand j'étais à la chasse ou en voyage ». Bonnefoy découragé écrit « Je veux quitter ce pays » ; il mourra un an plus tard.

Une autre affaire jette un certain émoi dans le village en 1849-1850 : la demande du conseil municipal de Montfroc de se séparer du canton de Séderon et de la Drôme pour se rattacher au département des Basses-Alpes et au canton de Noyers. Le conseil municipal de Séderon réagit aussitôt avec la dernière vigueur.

Les habitants de Montfroc déclarait-il, y perdraient « parce qu'ils se trouveraient du double au moins plus éloigné du chef-lieu du canton dont ils voudraient faire partie » ; mais surtout accepter la demande de Montfroc « ce serait un grand motif pour plusieurs autres communes du canton telles que Montbrun, Ferrassières et Reilhanette d'un côté qui tendraient à se réunir au département de Vaucluse, et de l'autre Laborel, Villebois, Ballons et même Lachau à celui des Hautes-Alpes... et que par suite le canton de Séderon se trouverait tout disloqué et hors d'état de subsister » ; et dans une autre délibération, afin d'avoir le soutien du Conseil d'arrondissement de Nyons, on montrait que cette demande, outre qu'elle démembrerait le canton, causerait un grand désavantage à l'arrondissement de Nyons. L'affaire de Montfroc n'eut pas plus de suite que celle du clocher.

Voilà comment j'ai vu, à travers les documents, la vie dans ce microcosme qu'est notre village en 1850. Elle reste proche du village de 1790 : les mêmes populations qui se succèdent de générations en générations, les mêmes activités que l'on exerce le plus souvent de père en fils, les mêmes difficultés de la vie quotidienne, les mêmes préoccupations d'ordre local.

Mais en 1850, on est bien près des transformations qui vont bouleverser cette vie traditionnelle :

- L'ouverture de voies de communication puis la révolution dans les transports qui ruineront peu à peu les activités artisanales en permettant l'importation des produits fabriqués
- Les conditions nouvelles de l'agriculture et les progrès de la mécanisation
- Conséquences des unes et de l'autre la recherche nécessaire d'autres activités, le départ des jeunes vers le bas pays ou dans les administrations, et la dépopulation du village.

C'est au cours du Second Empire que s'annonce cette évolution qui ira s'amplifiant sous les trois Républiques qui lui succèdent.

Ainsi Séderon en 1850 reste une des dernières photographies du village d'Ancien Régime.

Maurice Gontard,

4 août 1990

Note sur les enfants en nourrice :

Ces enfants venaient des hospices de Marseille, Aix et Carpentras. La rémunération pour les parents nourriciers variait avec l'âge. Elle était par mois de 8 F. pour les enfants de 1 jour à 2 ans, de 6 F. de 2 à 6 ans, 5 F. de 5 à 8, 3 F. de 8 à 12. Les enfants entraient ensuite dans la vie active ; la plupart restaient « au service dans la commune » ; l'administration les suivait jusqu'à leur majorité. Le médecin inspecteur des enfants de l'hospice de Marseille, après une visite au canton de Séderon écrit au préfet des Bouches du Rhône. « Je suis heureux de vous annoncer qu'il y a chaque jour davantage une amélioration sensible dans le bien-être des chers enfants de vos hospices tant sous le rapport temporel, moral que religieux...

Mais les maires et curés de ce canton rivalisent toujours avec moi de zèle pour le bien-être de ces si intéressantes créatures », ce qui ne l'empêche pas d'annoncer dans la même lettre qu'un enfant placé à Ballons a eu les mains mutilées par un porc ; il l'a retiré aussitôt.

Les enfants étaient placés en général à 2-3 mois. La mortalité infantile était élevée parmi des nouveau-nés qui passaient des bas pays de Provence, à l'altitude, avec un voyage éprouvant. Lorsqu'il s'agissait d'un enfant nouveau-né, le médecin fournissait un certificat attestant que la nourrice « est dans un état de santé qui lui permet de nourrir un enfant nouveau-né ».